

Offre ferme d'achat delai depasse

Par Christine Joffres, le 06/11/2016 à 17:32

Bonjour,

En Octobre 2015, Je me suis engagee via email a acheter un terrain pour une somme de 139,000.00€, "frais d'agence inclus." Quelques jours plus tard, l'agence immobiliere m'a envoye un formulaire intitule "Offre ferme d'achat" que j'ai signe reiterant mon offre. L'offre ferme d'achat devait etre validee par un compromis de vente devant notaire en Novembre 2015: clause stipulee dans l'offre ferme d'achat emise par l'agence immobiliere. Le compromis de vente n'a pas pu etre etabli dans les delais prescrits par l'agence immobiliere pour des raisons administratives et, en avril 2016, l'agence immobiliere m'a demande de signer une autre offre ferme d'achat, précisant que l'offre precedente n'etait plus valide. Je n'ai jamais signe la nouvelle offre ferme d'achat. Je compte toujours acheter le terrain en question. Est-ce que l'agence immobiliere a le droit d'exiger les honoraires convenus lors de la premiere offre ferme d'achat bien que la date de la signature du compromis de vente n'est pas ete respectee?

Je, vous remercie de votre reponse.

C. J.